



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

HUILE DE CHAUFFAGE (COLORÉE)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MAZOUT MIGROL EXTRA LÉGÈR
MAZOUT MIGROL ÉCO PLUS
MAZOUT MIGROL GREENLIFE

Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Mazout

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Migrol SA
Soodstrasse 52
8134 Adliswil
+41 44 495 11 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 11.11.2022

Version 4 (Version précédente: 3)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation, Catégorie 2, H373
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241: Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Brennstoffe, Diesel, No.-CAS 68334-30-5, No.-CE 269-822-7
2.3. Autres dangers	Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Brennstoffe, Diesel	> 99%	Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Carc. 2 H351, STOT RE 2 H373i, Asp. Tox. 1 H304, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 68334-30-5 No.-CE: 269-822-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin en cas de plaintes.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes les plus importants: Érythème. Mal de tête. Vertiges. nausée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas faire fonctionner les équipements électriques. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Pour les secouristes Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Classe de stockage 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Scénario d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limite(s) d'exposition**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle*Protection respiratoire*

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A/P. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. matériau de gant approprié : Gants en Nitrile. Gants en VITON. Temps de percée: \geq 240 min.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Rouge.
Odeur	Type hydrocarbure.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 160 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	0.6 - 6.5%
Point d'éclair:	55 - 75 °C
Température d'auto-inflammation:	> 250 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	2.0 - 4.5mm ²
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	> 3.0
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.8 - 0.845 kg/m ³
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Des acides. Des bases. Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou comparable(s) à la ligne directrice 403 de l'OCDE Brennstoffe, Diesel (CAS 68334-30-5) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 4.6 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 7500 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
Danger par aspiration	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition recommandées entraîneront les symptômes suivants : Irritant pour les yeux. Irritant pour les voies respiratoires. Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.
Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Brennstoffe, Diesel (CAS 68334-30-5) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 35 mg/L [flow-through] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Produit: Probablement intrinsèquement biodégradable. Majorité des composants: Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Contient des composants susceptibles de bioaccumulation Le métabolisme ou les propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration ou limiter la biodisponibilité Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Se disperse rapidement dans l'air.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 13 07 01.

Emballages contaminés Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 1202

14.2. Nom d'expédition des Nations unies HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin: Oui.
Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (D/E).
IMDG	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: HEATING OIL, LIGHT. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: Heating oil, light. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11)
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81)
Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012)
 seuil de quantité : 20'000kg
Ordonnance sur les déchets, OLED (RS 814.600)
Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD (RS 814.610)
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
Ordonnance sur la protection de l'air, OPAir (RS 814.318.142.1)
Directive AEAI 26-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Guide patique "Entreposage des matières dangereuses"

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Classe de stockage 3. (CH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour toutes les substances composant ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	révision complète de la fiche de données de sécurité
Signification des abréviations et acronymes utilisés	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008 IATA: Association du transport aérien international ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale IMDG: Marchandises dangereuses pour le transport maritime international LC50: Concentration létale pour 50 % d'une population test LD50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne) MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires PBT: Substance persistant, bio-accumulable et toxique RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
Les principales références bibliographiques et sources de données	Fiches de données de sécurité des fabricants/fournisseurs L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H332: Nocif par inhalation. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Les conseils de formation doivent être basés sur cette fiche de données de sécurité.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.